

Conseil d'école

19 octobre 2017

Présents :

Les enseignantes : Mmes Bazin, Juricic, Blaison, Janin, Jacquot

Membre du RASED : Mme FELSH

Les représentants de la municipalité : Mr Lagarde (maire), Mme Hatton (adjoite aux affaires scolaires)

Les représentantes des parents d'élèves : Mmes HOUOT, JEANJAQUOT, CLAUDEL (titulaires) et Mmes GUERITOT, DUCHENE (suppléantes)

APE : Mr Eve (président de l'Association de Parents d'élèves)

Service périscolaire : Mme Rouillon (directrice)

Excusés : Mr Duprey (IEN), Mme Canton (enseignante), Mme Gehin (représentante suppléante des parents d'élèves)

Secrétaire de séance : Mme Houot

Les dates des prochains conseils d'école sont fixées :

- 2ème conseil d'école : le vendredi 23/03/2018 à 18H00
- 3ème conseil d'école : le vendredi 29/06/2018 à 18H00

1. Installation et compétences du Conseil d'école

Le conseil d'école :

✈ vote le règlement intérieur de l'école

✈ adopte le projet d'école

✈ donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc.

✈ donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles

✈ peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire

Les représentants de parents d'élèves titulaires y ont une voix consultative et délibérative.

Les suppléants n'ont voix consultative et délibérative qu'en l'absence du titulaire qu'ils remplacent.

Ces parents, une fois élus, deviennent les "porte-voix" de l'ensemble des parents pour la durée de l'année scolaire. Ils font le lien entre les familles, les représentants de la mairie et les enseignants pour des sujets qui touchent à la vie générale de l'école. Ils ont pour rôle d'informer et de rendre compte des travaux réalisés pendant les conseils d'école aux autres parents (entre autre).

2. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Elles ont eu lieu le vendredi 13 octobre 2017. Une seule liste a été présentée

Nombre d'électeurs : 83

Nombre de votants : 74
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 11
Nombre de suffrages exprimés : 63
Nombre de sièges à pourvoir : 3

La liste a été élue à 85% de suffrages exprimés. Il y a donc 3 titulaires et 3 suppléantes

3. RASED

Le Réseau d'Aide et de Soutien aux Elèves en Difficulté est un dispositif interne à l'Education Nationale. L'école de Cleurie est sur le secteur de Saulxures et de Fraize. Le RASED est composé d'une psychologue scolaire (Mme Regouby rattachée à Fraize), d'une maîtresse option E (difficultés d'apprentissage) et d'une maîtresse option F (difficultés comportementales) rattachées toutes les deux à Saulxures. Elles interviennent dans les écoles pour des élèves qui ont des difficultés persistantes. La demande est faite par l'enseignante et signée par les parents.

4. Bilan de rentrée

✈ Effectifs de la classe de Mmes Juricic et Canton

9 PS, 6 MS, 8 GS = 23 élèves

✈ Effectif de la classe de Mmes Blaison et Janin

7 CP, 8 CE1 = 15 élèves

✈ Effectif de la classe de Mme Bazin

8 CE2, 8 CM1, 8 CM2 = 24 élèves

Soit un total de 62 élèves.

Depuis le 2 octobre, un volontaire en service civique intervient dans l'école pour des missions éducatives, sportives et culturelles. Il peut également réaliser des tâches administratives.

5. Sécurité/PPMS

Evacuation incendie

3 exercices sont à faire sur l'année. Le premier a été effectué jeudi 28 septembre à 11h00. Le feu était signalé dans la chaufferie (près de la classe de Mme Blaison). Tout s'est très bien passé, l'évacuation s'est faite dans le calme et la rapidité. Le point de rassemblement se trouve sur le terrain de sport. Les élèves et les personnels étaient prévenus : c'est l'occasion de rappeler les règles d'évacuation en début d'année. Le prochain exercice sera inopiné.

- PPMS

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté est un document qui rassemble les différentes conduites à tenir en cas d'événement pouvant mettre en insécurité les élèves. L'école recense 4 types d'événements :

Accident nucléaire, séisme, tempête et intrusion (obligatoire depuis la rentrée 2016).

3 exercices sont à faire dans l'année dont un attentat-intrusion. En effet, depuis la rentrée, le PPMS est renforcé : une attention particulière est

portée aux abords de l'école (pas d'attroupement...), vérification de l'identité des personnes inconnues qui rentrent dans l'école (l'école est fermée à clé), création d'un répertoire des coordonnées téléphoniques des directeurs (donc téléphone allumé en classe).

Les familles sont toujours destinataires d'un feuillet détaillant leur conduite à tenir en cas de déclenchement du PPMS (ne pas venir à l'école, ne pas appeler, écouter la radio...)

6. Activités pédagogiques effectuées

- Classe maternelle

Sortie le lundi 16 octobre au cinéma de Gérardmer dans le cadre du festival « Graines des Toiles » (participation des familles de 1€, le reste pris en charge par l'APE)

Quinzaine sur les 5 sens

- Classe CP/CE1 et CE2/CM1/CM2

Sortie en forêt pour un travail sur les arbres (cycle 2) et sur les champignons (cycle 3)

Séances de piscine les vendredi matin du 15/09 au 17/11 2017 à la piscine de Vagney

- Classe CE2/CM1/CM2

Participation des élèves de CM au cross du collège du Tholy le mercredi 18 octobre

7. Projets des classes pour l'année

- ✈ Mini-fête des sciences le vendredi 20 octobre
- ✈ Visite du centre de la préhistoire le jeudi 9 novembre (du CP au CM2, participation des familles de 2€, de l'APE et possible subvention du conseil départemental à hauteur de 50% du transport uniquement)
- ✈ Participation à la cérémonie du 11 novembre
- ✈ Spectacle de Noël le samedi 16 décembre (avec l'APE)
- ✈ Cycle neige (raquettes/ski de fond) en janvier/février (du CP au CM2) si le nombre de parents agréés est suffisant
- ✈ Intervention de la ludothèque vendredi 23 février
- ✈ Conte dansé « La forêt traversée » (dans le cadre des JMF) le vendredi 23 mars 2018 à Remiremont (du CP au CM2, participation des familles de 1€)
- ✈ Activité nature vendredi 20 avril
- ✈ Fête de fin d'année vendredi 6 juillet
- ✈ Prix littéraire les Incorruptibles (tous)
- ✈ Classes qui chantent (tous)

8. Coopérative scolaire

Les coopératives payées par les parents sont ensuite redivisées entre les 3 classes. C1 : 161€, C2 : 106€, C3 : 168€

La coopérative centrale affiche un solde de 2 675,62€.

9. Règlement intérieur de l'école

Pas de changement. Il est voté à l'unanimité.

10. Demande et questions diverses

1/ Pourquoi les APC sont-elles mises en place les jours de NAP et non les vendredis de 15H30 à 16H30 ?

Le choix des plages horaires durant lesquelles se déroulent les APC est laissé à l'initiative de l'équipe enseignante dans le cadre de l'organisation pédagogique de la semaine scolaire.

L'organisation générale des APC est arrêtée chaque année scolaire par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription sur proposition du conseil des maîtres.

La participation des élèves aux APC requiert l'accord des parents. Le cas échéant, l'élève participe aux NAP.

2/ Serait-il possible de prévenir les parents à l'avance lorsqu'il y a grève et donc absence d'I enseignante ?

Les intentions de grève sont à envoyer à la DSDEN 48h avant la date (dont 24h ouvrés). La DSDEN doit prévenir le directeur et la mairie du nombre de grévistes. Le directeur informe ensuite les familles. A partir de 25% de grévistes dans l'école, le service minimum d'accueil est mis en place par la mairie.

3/ Serait-il possible d'installer un miroir ou de trouver une autre solution au niveau du cédez le passage au-dessus de l'école, la visibilité étant très limitée et le risque d'accident important ?

Le maire répond que Cleurie est en zone non-agglomérée donc il semble que l'installation de miroirs ne soit pas autorisée (il vérifiera et redonnera l'information)

4/ Certains parents expriment une inquiétude quant à la sécurité de leurs enfants suite à certains événements survenus ces dernières semaines et un manque de sanctions appropriées selon eux. Certaines remarques concernent également l'incident survenu vendredi midi dernier et les solutions à apporter pour que ce genre de problème ne se reproduise plus (revenir au système d'il y a quelques années avec attente des parents par les enfants dans la cour du bas par exemple). Demande est également faite pour que la grande grille donnant côté monument aux morts soit fermée à clef, celle-ci étant très régulièrement retrouvée ouverte.

Au niveau de l'école, les situations conflictuelles sont connues de l'inspection. Une réunion de concertation est prévue entre l'école, les parents et les partenaires éducatifs pour faire le point et mettre en place des aides si besoin.

Je tiens à rappeler que le temps d'accueil à 8h20 et 13h20 n'est pas un temps de « rendez-vous » avec les parents. Lorsque certains viennent nous voir pour régler des conflits, c'est un temps où nous ne pouvons pas surveiller. Il est demandé de prendre rendez-vous hors temps scolaire.

Concernant la sortie de l'école, nous ne reviendrons pas à l'ancien système de sortie des classes. Par application du règlement départemental, les enfants sont sous responsabilité des enseignants dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires. Ils sont ensuite soit pris en charge par un service de cantine, soit rendus aux familles.

Enfin, concernant l'évènement de vendredi dernier (une élève ressortie de l'école après 11h45 et cachée dans un arbuste), les équipes vont redoubler de vigilance. La maîtresse de cycle 2 fait sortir séparément les élèves de la cantine et ceux qui rentrent chez eux. Le personnel communal pointe les élèves inscrits à la cantine. La liste des élèves de CP/CE1 inscrits à la cantine sera affichée près de la porte d'entrée de la classe de CP/CE1.

La secrétaire,

Mme Houot

La directrice,

Mme Bazin

- Les travaux du plafond de la classe maternelle et BCD sont-ils planifiés ?

Le maire répond que les travaux vont commencer, peut-être aux vacances de la Toussaint.

- Vérifier/réparer la fermeture des deux portails extérieurs à l'école.

- La mairie fera un rappel concernant le stationnement aux abords de l'école